

D. LE CONTRAT TRIPARTITE DE FORMATION

Dispositions particulières relatives à l'individualisation du cursus d'apprentissage

Ce document complète le règlement de scolarité du CFA –SupOptique et établit les conditions particulières de l'apprentissage de en vue de l'obtention par cette voie, du Diplôme d'Ingénieur de l'Institut d'Optique. D'un commun accord entre les trois parties, il peut être modifié en cours de formation.

ENCADREMENT

L'apprenti, inscrit au CFA SupOptique par son employeur :, aura
,
 pour maître d'apprentissage
 exerçant dans l'entreprise la fonction de
 Il aura pour formateur académique.....
 exerçant la fonction de
 à

PROFIL DE METIER VISÉ PAR LA FORMATION :

.....

FORMATION EN ENTREPRISE

La formation en entreprise est axée sur le projet suivant :.....

Elle prend en compte le contexte de l'entreprise et les besoins techniques suivants :

.....

Existence d'un volet international dans la formation en entreprise :.....

